

PROGRAMME DE FORMATION

Vendre en circuits traditionnels

<u>OBJECTIFS :</u>	Connaître le secteur traditionnel français, pour mieux l'appréhender.
<u>PRE-REQUIS :</u>	
<u>PUBLIC :</u>	Exploitants Agricoles et personnes en cours d'installation
<u>LIEU :</u>	Chambre d'Agriculture de l'Hérault LATTES
<u>DATES :</u>	03/04/2012 et 04/04/2012
<u>CONTACTS :</u>	Sylvie GINISTY TEULON ☎ 04.67.20.88.54 Maryse BASCOUL ☎ 04.67.36.44 13
<u>INTERVENANT :</u>	Jean-Pierre BLANC, formateur consultant en marketing vente.
<u>MOYENS PEDAGOGIQUES :</u>	Présentation du contenu sous forme de diaporama, qui sera remis aux participants. Ateliers de réflexion en sous-groupes Réalisation d'un plan d'action marketing
<u>DUREE :</u>	14 heures
<u>COUT :</u>	420 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
<u>ATTESTATION :</u>	Une attestation de stage est aux participants à la fin de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h – 17 h 30 : Intervenant : Jean-Pierre BLANC

Présentation du marché CHR - cavistes en France
Particularités de l'offre, présentation d'études de marché
Les évolutions récentes
Les attentes

2ème JOURNEE – DUREE : 7 H en salle

9 h – 17 h 30 : Intervenant : Jean-Pierre BLANC

Etudier un positionnement différenciateur
Proposer une gamme adaptée
Monter un tarif respectueux des circuits de distribution
Déterminer sa force de vente.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer le plus rapidement possible à Maryse Bascoul - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Antenne de Béziers-Servian - PAE La Baume - 34290 SERVIAN – Tél. : 04 67 36 44 13 - Fax : 04.67.28 38 31

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Production principale : _____

Participera à la formation :

« Vendre en circuits traditionnels »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA ²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapzal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »